

Le nouveau Conseil national du bruit (CNB) a été officiellement installé par le ministre de l'Écologie et du développement durable, lors d'une assemblée plénière le 18 mai 2005. Un arrêté du 26 avril en avait nommé les membres.



Mathias Meisser : 19 ans
à la tête de la Commission
technique du CNB

Le nouveau Conseil national du bruit (CNB) a été officiellement installé par le ministre de l'Écologie et du développement durable, lors d'une assemblée plénière le 18 mai 2005. Un arrêté du 26 avril en avait nommé les membres.

A cette occasion, Marcelle Ramonet, la présidente du CNB, a adressé, au nom du Conseil, ses vives félicitations à Mathias Meisser, pour ses 19 ans de bons et loyaux services en tant que président de la Commission technique du CNB, fonction pour laquelle il est désormais remplacé par Marc Louwers.

Le CNB est une instance de concertation et de conseil qui comporte 72 membres, nommés pour trois ans par le ministre chargé de l'environnement, représentant les différents acteurs concernés par la gestion de l'environnement sonore : ministères, parlementaires et élus locaux, associations, syndicats, organismes professionnels ou développant des activités bruyantes, et personnalités compétentes.

Le CNB peut être saisi par le ministre chargé de l'environnement pour toute question relative à la lutte contre les nuisances sonores et à l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore, et peut être consulté sur des projets de textes législatifs et réglementaires ayant une incidence dans ce domaine.

Depuis 1991, le CNB a instauré un concours annuel, le « Décibel d'or », ouvert aux candidats européens et destiné à récompenser les actions et produits qui, dans le domaine de la lutte contre le bruit, constituent des initiatives remarquables. Cette année, la remise des prix du Décibel d'or se tiendra à Paris le 23 juin prochain.

[Arrêté du 26 avril 2005 portant nomination au conseil national du bruit](#)